



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL  
ET DE LA COMMUNICATION



## DECISION N°24-082/HAAC DU 31 OCTOBRE 2024

**PORTANT LANCEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURES POUR LES PROPOSITIONS A LA NOMINATION PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, EN CONSEIL DES MINISTRES, DES DIRECTEURS GENERAUX ET DES DIRECTEURS DES ORGANES DE PRESSE DE SERVICE PUBLIC (SOCIETE DE RADIO ET DE TELEVISION DU BENIN S. A. - SRTB S.A - ET OFFICE NATIONAL D'IMPRIMERIE ET DE PRESSE – ONIP -)**

### **LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION,**

- Vu** la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- Vu** la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Vu** la Loi n°2014-22 du 30 septembre 2014 relative à la radiodiffusion numérique en République du Bénin ;
- Vu** la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'information et de la communication en République du Bénin ;
- Vu** la Loi n°2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des Entreprises Publiques en République du Bénin ;
- VU** le Décret n°2003-299 du 19 août 2003 portant approbation des statuts de l'Office National d'Imprimerie et de Presse (ONIP) ;
- Vu** le Décret n°2023-582 du 08 novembre 2023 portant création de la Société de Radio et de Télévision du Bénin S.A par fusion-absorption de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin et du Centre Multimédia des Adolescents et des Jeunes du Bénin et approbation de ses statuts ;
- Vu** le Décret n°2024-1011 du 03 juillet 2024 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la septième mandature ;
- Vu** le Règlement intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 06 juillet 2005 ;
- Vu** le rapport adopté le 31 octobre 2024 relatif à la proposition et à la nomination par le Président de la République, en Conseil des ministres, des Directeurs Généraux et des Directeurs des organes de presse de service public (Société de Radio et

de Télévision du Bénin S.A - SRTB S.A, Office National d'Imprimerie et de Presse - ONIP) ;

**VU** la Décision n°24-080/HAAC du 31 octobre 2024 portant création de la commission temporaire chargée de proposer à la nomination par le Président de la République, en Conseil des ministres, des Directeurs Généraux et des Directeurs des organes de presse de service public (Société de Radio et de Télévision du Bénin S.A - SRTB S.A, Office National d'Imprimerie et de Presse - ONIP) ;

**Vu** la Décision n°24-081/HAAC du 31 octobre 2024 portant détermination de la procédure de propositions à nomination par le Président de la République, en Conseil des ministres, des Directeurs Généraux et des Directeurs des organes de presse de service public (Société de Radio et de Télévision du Bénin S.A - SRTB S.A, Office National d'Imprimerie et de Presse - ONIP) ;  
La plénière, après en avoir délibéré,

## DECIDE

**Article premier** : Il est lancé, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 6— 2<sup>ème</sup> tiret de la Loi n°2022-013 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, un appel à candidatures pour les propositions à nomination par le Président de la République, en Conseil des ministres, des Directeurs Généraux et des Directeurs des organes de presse de service public (SRTB S.A et ONIP) aux postes ci-après :

- **Directeur Général de la SRTB S.A. ;**
- **Directeur Général de l'ONIP ;**
- **Directeur de Bénin TV ;**
- **Directeur de Bénin TV Alafia ;**
- **Directeur de Bénin TV Juniors ;**
- **Directeur de la Radio Bénin ;**
- **Directeur de la Radio Bénin Alafia ;**
- **Directeur de KIFF FM ;**
- **Directeur de la Radio Parakou ;**
- **Directeur de Publication du journal La Nation.**

**Article 2** : Les candidats (es) au **poste de Directeur Général de la SRTB S.A** doivent avoir le profil suivant :

- être titulaire au moins d'un master ou d'un diplôme équivalent (BAC +5) en management des entreprises ou des organisations, management des médias, journalisme, finances, télécommunications ou dans un domaine similaire ;

- avoir au moins 15 ans d'expériences professionnelles significatives dont 05 ans au moins en tant que responsable dans le secteur privé ou public d'une entreprise, des médias ou des organisations, en journalisme, en finances, en télécommunications ou dans un domaine similaire ;
- avoir des compétences managériales éprouvées ;
- avoir des connaissances approfondies et prouvées des secteurs de l'audiovisuel et du numérique ;
- connaître les défis de l'audiovisuel au Bénin et dans le monde ;
- être doté d'excellentes compétences de priorisation et de planification des activités ;
- avoir une bonne connaissance des diverses fonctions de l'entreprise telles que le journalisme, la technique audiovisuelle, les finances ou encore le marketing ;
- avoir une bonne connaissance des nouveaux métiers liés à l'audiovisuel ;
- avoir une capacité à stimuler les équipes ;
- avoir une capacité à supporter la pression et à résoudre les conflits lorsqu'ils se présentent ;
- être bilingue français/anglais est un atout.

**Article 3 :** Les candidats (es) au **poste de Directeur Général de l'ONIP** doivent avoir le profil suivant :

- être titulaire au moins d'un master ou d'un diplôme équivalent (BAC +5) en management des entreprises ou des organisations, management des médias, journalisme, finances, télécommunications ou dans un domaine similaire ;
- avoir au moins 15 ans d'expériences professionnelles significatives dont 05 ans au moins en tant que responsable dans le secteur privé ou public d'une entreprise, des médias ou des organisations, en journalisme, en finances, en télécommunications ou dans un domaine similaire ;
- avoir des compétences managériales éprouvées ;
- avoir des connaissances approfondies et prouvées des secteurs de la presse et du numérique ;
- connaître les défis de la presse au Bénin et dans le monde ;
- être doté d'excellentes compétences de priorisation et de planification des activités ;
- avoir une bonne connaissance des diverses fonctions de l'entreprise telles que le journalisme et assimilés, les finances ou encore le marketing ;
- avoir une très bonne connaissance des nouveaux métiers liés à la presse ;
- avoir une capacité à stimuler les équipes ;
- avoir une capacité à supporter la pression et à résoudre les conflits lorsqu'ils se présentent ;
- être bilingue français/anglais est un atout.

**Article 4 :** Les candidats (es) au **poste de Directeur de Bénin TV** doivent avoir le profil suivant :

- être titulaire d'un master ou d'un diplôme équivalent (BAC +5) en communication, journalisme, gestion des médias, télécommunications ou dans un domaine similaire ;
- avoir au moins 10 ans d'expériences professionnelles significatives dont 05 ans dans le monde des médias ;
- avoir une bonne connaissance des enjeux de diffusion d'une télévision généraliste ;
- avoir une bonne connaissance d'une chaîne de production de télévision ;
- avoir une très bonne connaissance des nouveaux métiers liés à l'audiovisuel ;
- avoir une très bonne culture générale ;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française aussi bien à l'oral qu'à l'écrit ;

**Article 5 :** Les candidats (es) au **poste de Directeur de Bénin TV Alafia** doivent avoir le profil suivant :

- être titulaire d'un master ou d'un diplôme équivalent (BAC +5) en communication, journalisme, gestion des médias, télécommunications ou dans un domaine similaire ;
- avoir au moins 10 ans d'expériences professionnelles significatives dont 05 ans dans le monde des médias ;
- avoir une bonne connaissance des enjeux de diffusion d'une télévision en langues africaines ;
- avoir une bonne connaissance d'une chaîne de production de télévision ;
- avoir une très bonne connaissance des nouveaux métiers liés à l'audiovisuel ;
- avoir une très bonne culture générale ;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française aussi bien à l'oral qu'à l'écrit ;
- parler au moins une langue nationale du Bénin est exigé.

**Article 6 :** Les candidats (es) au **poste de Directeur de Bénin TV Juniors** doivent avoir le profil suivant :

- être titulaire d'un master ou d'un diplôme équivalent (BAC +5) en communication, journalisme, gestion des médias, télécommunications ou dans un domaine similaire ;
- avoir au moins 05 ans d'expériences professionnelles significatives dont 02 ans dans le monde des médias ;
- avoir une bonne connaissance des enjeux de diffusion d'une télévision pour les enfants ;
- avoir une bonne connaissance d'une chaîne de production de télévision ;
- avoir une très bonne connaissance des nouveaux métiers liés à l'audiovisuel ;
- avoir une très bonne culture générale ;

- avoir une excellente maîtrise de la langue française aussi bien à l'oral qu'à l'écrit ;

**Article 7 :** Les candidats (es) au **poste de Directeur de Radio Bénin** doivent avoir le profil suivant :

- être titulaire d'un master ou d'un diplôme équivalent (BAC +5) en communication, journalisme, gestion des médias, télécommunications ou dans un domaine similaire ;
- avoir au moins 10 ans d'expériences professionnelles significatives dont 05 ans dans le monde des médias ;
- avoir une bonne connaissance des enjeux de diffusion d'une radio généraliste ;
- avoir une bonne connaissance d'une chaîne de production de radio ;
- avoir une très bonne connaissance des nouveaux métiers liés à l'audiovisuel ;
- avoir une très bonne culture générale ;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française aussi bien à l'oral qu'à l'écrit ;

**Article 8 :** Les candidats (es) au **poste de Directeur de Radio Bénin Alafia** doivent avoir le profil suivant :

- être titulaire d'un master ou d'un diplôme équivalent (BAC +5) en communication, journalisme, gestion des médias, télécommunications ou dans un domaine similaire ;
- avoir au moins 10 ans d'expériences professionnelles significatives dont 05 ans dans le monde des médias ;
- avoir une bonne connaissance des enjeux de diffusion d'une radio en langues africaines ;
- avoir une bonne connaissance d'une chaîne de production de radio ;
- avoir une très bonne connaissance des nouveaux métiers liés à l'audiovisuel ;
- avoir une très bonne culture générale ;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française aussi bien à l'oral qu'à l'écrit ;
- parler au moins une langue nationale du Bénin est exigé.

**Article 9 :** Les candidats (es) au **poste de Directeur de Radio KIFF FM** doivent avoir le profil suivant :

- être titulaire d'un master ou d'un diplôme équivalent (BAC +5) en communication, journalisme, gestion des médias, télécommunications ou dans un domaine similaire ;
- avoir au moins 05 ans d'expériences professionnelles significatives dont 02 ans dans le monde des médias ;
- avoir une bonne connaissance des enjeux de diffusion d'une radio de divertissement pour les jeunes ;
- avoir une bonne connaissance d'une chaîne de production de la radio ;
- avoir une très bonne connaissance des nouveaux métiers liés à l'audiovisuel ;

- avoir une très bonne culture générale ;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française aussi bien à l'oral qu'à l'écrit ;

**Article 10 :** Les candidats (es) au **poste de Directeur de Radio Parakou** doivent avoir le profil suivant :

- être titulaire d'un master ou d'un diplôme équivalent (BAC +5) en communication, journalisme, gestion des médias, télécommunications ou dans un domaine similaire ;
- avoir au moins 10 ans d'expériences professionnelles significatives dont 05 ans dans le monde des médias ;
- avoir une bonne connaissance des enjeux de diffusion d'une radio de proximité ;
- avoir une bonne connaissance d'une chaîne de production de radio ;
- avoir une très bonne connaissance des nouveaux métiers liés à l'audiovisuel ;
- avoir une très bonne culture générale ;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française aussi bien à l'oral qu'à l'écrit ;
- parler au moins une langue nationale du Bénin est exigé.

**Article 11 :** Les candidats (es) au **poste de Directeur de Publication du journal La Nation** doivent avoir le profil suivant :

- être titulaire d'un master ou d'un diplôme équivalent (BAC +5) en communication, journalisme, gestion des médias, télécommunications ou dans un domaine similaire ;
- avoir au moins 10 ans d'expériences professionnelles significatives dont 05 ans dans le monde des médias ;
- avoir une bonne connaissance des enjeux de publication d'un journal ;
- avoir une bonne connaissance d'une chaîne de production de la presse ;
- avoir une très bonne connaissance des nouveaux métiers liés à la presse ;
- avoir une très bonne culture générale ;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française aussi bien à l'oral qu'à l'écrit ;

**Article 12 :** Les candidats (es) aux différents postes de direction des organes de presse de service public (SRTB S.A et ONIP) doivent soumettre un dossier de candidature complet comprenant :

- un (01) mémoire de 3 à 5 pages au plus décrivant la vision du poste (indications générales : police Arial, taille 12, interligne 1.5) ;
- une lettre de motivation d'une page au plus dans laquelle le candidat justifie l'adéquation de son profil aux exigences requises pour le poste ;
- un curriculum vitae de deux (02) pages au plus ;
- les photocopies légalisées des diplômes exigés ;
- un (01) casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;

- une (01) lettre d'un référent avec contacts ayant un lien avec les expériences professionnelles.

**Article 13 :** Les dossiers de candidatures doivent être envoyés en un fichier unique, dans l'ordre (lettre de motivation, curriculum vitae, photocopies légalisées des diplômes exigés, casier judiciaire, lettre de référent, mémoire), en PDF, à l'adresse [recrutementosp@haac.bi](mailto:recrutementosp@haac.bi) et en version physique reliée dans l'ordre sus-indiqué au Secrétariat Administratif de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication sis à l'annexe de l'institution à Guinkomey (Cotonou) ou dans les antennes régionales de l'institution ou par tout autre moyen, du **jeudi 07 novembre 2024 au vendredi 06 décembre 2024.**

Les candidats doivent mettre en objet de leur mail : **Recrutement organes de service public : Poste concerné.**

Tout dossier incomplet sera déclaré irrecevable et ne sera pas, par conséquent, étudié.

**Article 14 :** La présente décision sera publiée au Journal Officiel. Elle fera l'objet d'un communiqué de presse.

Fait à Cotonou, le 31 octobre 2024.

Les Rapporteurs



#### ONT SIEGE

Edouard LOKO	: Président
Mohamed BARE	: Vice-président
Roukiatou BIO FAÏ	: 1 <sup>er</sup> Rapporteur
Basile TCHIBOZO	: 2 <sup>ème</sup> Rapporteur
Tossou Marcellin AHONOUKOUN	: Membre
Fernand Ahokanou GBAGUIDI	: Membre
N'tcha Gérard N'DA	: Membre
Armand HOUNSO	: Membre
Lionel GBEGONNOUDE	: Membre